

Réseau Européen Eglises et Libertés

Conseil de l'Europe

Session d'Octobre 2008 de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe

1. Réunion des OIC

Principales conclusions de la réunion des OIC du 4 octobre 08

En attendant le compte-rendu de l'ami James Barnett, voici, les 6 chantiers (!) que les OIC se proposent d'entreprendre au sujet du Livre Blanc, dans la perspective chrétienne qui est la leur – étant entendu que chaque groupe travaillera à son rythme, qu'il ne sera sans doute pas possible de tout faire au cours de l'année universitaire 2008-2009 pour ces travaux :

1. Espaces de dialogue Interculturel & Interreligieux (Responsable : Gérard Valette)

Nous connaissons des espaces (ONG, lieux religieux, professionnels, initiatives locales, etc.) où le dialogue IC/IR fonctionne bien / moins bien/ pas du tout....Il s'agira d'identifier les obstacles et les conditions de possibilité du dialogue (en particulier la fonction de médiation) de façon à tirer les leçons de ces expériences et de les proposer notamment à nos OING ainsi qu'à d'autres destinataires à déterminer.

2. Rédaction d'une version résumée, simplifiée et orientée du Livre Blanc (Responsable : James Barnett)

Cette rédaction est à destination de nos Eglises et communautés chrétiennes (paroisses, mouvements, petits groupes divers), en insistant sur la parenté que nous y trouvons avec un certain nombre d'options et orientations de la foi chrétienne.

3. L'enfant et la cellule familiale en situation de pluralisme culturel et religieux (Responsables : Alessandra Aula et Gabriel Nissim)

Les enfants sont confrontés à la différence culturelle et religieuse, en particulier les enfants en situation de migration. A quelles conditions la famille peut-elle aider l'enfant à se situer dans un tel contexte ? En quoi est-elle parfois elle-même un obstacle ? Réciproquement quel rôle jouent les enfants dans leur famille à cet égard ? Comment aider les parents à acquérir les compétences nécessaires pour comprendre et soutenir leurs enfants ?

Ce chantier sera proposé à la Conférence des OING en faisant le lien avec Gérard Greneron, Vice-Président chargé des questions « Enfance » au sein de la Conférence des OING.

4. Quelle formation pour les enseignants chargés de former au dialogue IC/ IR en milieu scolaire ? (Responsable : Sr Anne Bénédicte de Saint Amand)

Il s'agira de faire l'inventaire de tout un ensemble de « bonnes pratiques » dans ce domaine (par exemple au sein du GERFEC et de l'enseignement catholique) et d'en tirer des enseignements pour les proposer à l'ensemble des enseignants, de façon à développer de telles compétences. On pourra créer des contacts avec le futur Centre Wergeland d'Oslo.

5. Les fondements théoriques (philosophiques) du Livre Blanc : une journée d'études
(Responsables : James Barnett et Gabriel Nissim)

Beaucoup de travaux ont été menés ces dernières années par des philosophes sur la question du rapport à l'Autre et du dialogue (Ricoeur, Lévinas, Arendt, etc.). Pourquoi ne pas organiser une journée d'études sur ces fondements, dans une perspective elle-même de dialogue entre cultures, convictions et religions, à proposer à la Conférence des OING et plus largement aux membres de nos ONG ainsi qu'à toute personne intéressée ?

6. L'éducation au dialogue interculturel comme élément de l'éducation aux DH (Responsable : Alessandra Aula)

Dans le cadre du Conseil des DH des Nations Unies, on travaille actuellement un projet de rapport sur l'éducation aux DH. Les ONG accréditées à Genève y collaborent. Les suggestions sont les bienvenues.

Il vaudrait la peine de proposer des éléments afin que l'éducation au dialogue interculturel soit incluse comme une dimension de l'éducation aux DH, en relation avec les droits culturels. Ce serait aussi une bonne occasion de développer les liens entre ONG de Genève et ONG de Strasbourg.

Gabriel Nissim

Tous ceux et celles qui sont intéressés sont invités à contacter le/la responsable de l'atelier.

Adresses :

- Valette, Gérard gerard.valette68@voila.fr
- Barnett, James james.barnett@wanadoo.fr
- Aula, Alessandra Alessandra.Aula@bice.org
- Saint Amand, Anne Bénédicte de absa@club-internet.fr

2 Session des OING

Cette session a eu lieu du 1^{er} au 4 octobre 2008. Elle a eu la particularité de se dérouler selon les nouvelles règles établies en juin 2008. Il n'y a plus de regroupements, mais des commissions et des groupes transversaux. Les groupes transversaux n'ont pas eu à élire leur président/e, car ils/elles ont été provisoirement nommés/es par le bureau de la conférence (ce qui a provoqué quelques grincements, à l'origine des modifications proposées). Les commissions ont élu leur président/es et vice président/es

Commission des droits humains

Président :

Gabriel Nissim (Association catholique mondiale pour la communication - SIGNIS)

Vice-Présidente :

Brigitte Kahn (B'Nai B'rith Conseil International - ICBB)

Commission société civile et démocratie

Présidente :

Antonella Valmorbidia (Association des agences de la démocratie locale - AADL)

Vice-Président :

Veysel Filiz (COJEP International, Conseil de la jeunesse pluri-culturelle)

Commission cohésion sociale et éradication de la pauvreté

Présidente :

Irene Donadio (Fédération internationale pour le planning familial - Réseau européen – IPPF-EN)

Vice-Présidente :

Antonina Nikolaevna Dashkina (Fédération internationale des travailleurs sociaux - Europe - IFSW),

Commission culture, science et éducation

Président :

Edouard Jagodnik (Fédération européenne des écoles - FEDE)

Vice-Présidente :

Sabine Rohmann (Institut Robert Schuman pour l'Europe)

Commission développement territorial durable

Présidente :

Anne-Marie-Chavanon (Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires - FIHUAT)

Vice-Président :

Georg Mäschig (Réseau européen des associations de professeurs de géographie - EUROGEO)

Groupe transversal égalité Homme/Femme

Le groupe doit définir la manière dont il va utiliser la nouvelle structure et doit réfléchir à son articulation avec les commissions.

1) Coordination des travaux avec ceux de la commission de l'APCE (Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe) chargée de l'égalité Homme/Femme

Mme Tanja Kleinsorge, secrétaire de cette commission a clairement invité les OING à

- intervenir dès que possible dans le processus d'élaboration des recommandations ou résolutions préparées par la commission de l'APCE, en envoyant des contributions le plus tôt possible.
- proposer des motions et des textes qui seront discutés par l'APCE
- proposer des thèmes qui ne sont pas encore sur l'agenda de l'APCE

Elle a insisté sur le fait qu'on assiste à un recul de l'égalité H/F et qu'il est très important que les OING se mobilisent pour empêcher ce recul.

Mme Ingrid Circene, Vice présidente de la commission présente le travail en cours sur

- la violence à l'encontre des femmes, y compris les violences domestiques et la préparation d'une convention qui est un instrument juridique contraignant pour les états. Il s'agit d'un combat difficile car dans de nombreux états, les violences domestiques sont du domaine privé. Elle souligne le rôle clé que doivent jouer les OING notamment dans les pays qui ne sont pas prêts à voir une telle convention votée.

- le trafic des femmes et la traite des êtres humains
- femmes en tant de guerre, pendant et après les conflits
- problématique des femmes âgées : maltraitance financière

La commission est attentive au rôle des religions dans la violation de certains droits.

2) Coordination avec le Comité Directeur du Comité des Ministres, chargé de l'Egalité Femme/Homme (CDEG)

Mme Faradj, secrétaire du Comité note d'abord que l'égalité F/H fait partie intégrante des Droits de l'Homme, et que tout le problème est de passer de l'égalité de juré à l'égalité de facto, car les lois ne sont pas appliquées. Il y a trois programmes :

- participation égalitaire à la prise de décision et à la vie économique
- protection contre la violence
- approche intégrée de l'égalité.

Préparation de la conférence ministérielle en Azerbaïdjan en 2010 pour combler le fossé entre égalité de jure et égalité de facto et combattre les stéréotype ce qui implique une éducation des médias/

Projet : création d'un rapporteur/se spécial/e sur la violence associé au commissaire aux Droits de l'Homme et d'un observatoire de la violence

Les OING ont un rôle à jour pour

- s'assurer que la nouvelle recommandation sur les normes (liste de contrôle à appliquer pour l'égalité H/F) publiées en novembre 2007 est bien diffusée auprès des gouvernements
- faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations

Présentation du rapport sur la comparaison des lois concernant les OING dans les différents pays de l'Europe.

Plusieurs associations du réseau européen ont contribué à cette étude en répondant au questionnaire diffusé par François Becker. Le rapport est accessible à l'adresse internet :

Ce rapport doit être utilisé et diffusé par les OING auprès des gouvernements dans les pays desquels les ONG ont des problèmes. Des commentaires peuvent être adressés par internet à l'adresse :

expert.council.NGO.law@coe.int

Groupe transversal Europe et enjeux mondiaux

Le groupe a réfléchi aux grands thèmes qu'il devrait aborder tout en faisant le lien avec les travaux réalisés par les regroupements précédents. Des thèmes ont été proposés et une réflexion précise sera entreprise pour la prochaine réunion :

- Forum de la gouvernance internet, image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire, Relations avec l'Union Européenne, Culture et mondialisation, Financiarisation des rapports humains et Droits de l'Homme, co-développement dans les rapports Nord-Sud, les migrations, cohésion sociale et éradication de la pauvreté, comment l'Europe doit-elle exister en face des USA, de la Chine et de l'Inde ?, la crise financière et son impact social

Réfléchir aux relations avec les autres organisations internationales

Travail avec les pays autour de la Méditerranée et Coordination avec le travail fait dans le cadre de EUROMED à l'Union Européenne .

Concertation avec le Centre Nord-Sud de Lisbonne

http://www.coe.int/t/dg4/nscentre/default_FR.asp

Denis Huber, directeur du Centre NS, souhaite poursuivre la concertation existant déjà entre les OING et le centre NS. Les OING sont représentées au Conseil du Centre. Il note que la concertation avec l'Union Européenne se développe bien, notamment à travers deux programmes financés par l'UE (éducation et sécurité mondiale dans les pays de l'Europe de l'est, et suivi du sommet euro-africain des jeunes). Il indique les travaux en cours :

-Préparation du Forum de Lisbonne en Novembre 2008 sur le principe d'universalité des DH et sa mise en œuvre depuis 60 ans dans toutes les parties du monde : Qu'est-ce qui nous unit et nous divise dans les « régions » du monde (ces régions se sont définies elles-mêmes, il s'agit d'entités qui ont des institutions régionales : Europe, Afrique, Amérique, Asie-Pacifique)

- préparation du programme pour les années 2009-2012 : se concentrer sur les droits suscitant des divergences : liberté de conscience et religion, liberté d'expression, abolition de la peine de mort, principe d'égalité H/F. Pour l'année 2009, trois axes de travail :

* Education : programme joint avec l'UE sur la préparation d'une recommandation sur l'éducation à la « citoyenneté mondiale »

* suivi du sommet euro-africain de la jeunesse et stimulation de la coopération avec les jeunes

* dialogue interculturel dans le cadre des recommandations du livre blanc prenant en compte la dimension religieuse, en partenariat avec le Centre d'Oslo (en charge de la formation des enseignants au fait religieux et convictionnel)

Table ronde sur la violence faite aux femmes et la traite

http://www.coe.int/t/f/ong/public/CONF_Table_Ronde_OJ_fr.asp#TopOfPage

M. Elferts, ambassadeur de la Lettonie, coordinateur thématique sur Egalité H/F et violence contre les femmes indique que la convention concernant les violences contre les femmes rencontre un intérêt croissant. Dix-sept sur 47 états ont signé cette convention. La convention prend en compte 3 niveaux essentiels (les 3 P) : la prévention, les poursuites et la protection. M. Elferts présente le GRETA, groupe de 10 à 15 experts indépendants qualifiés et non politiques chargés d'assurer le contrôle des engagements souscrits par les états concernant la violence faite aux femmes. La désignation des membres du GRETA se fait selon des règles fixées par le comité des ministres : les 17 états concernés ont soumis des listes de candidats.

Mme Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire adjointe du Conseil de l'Europe insiste sur le fait qu'il n'y a aucune justification à la violence contre les femmes et c'est pourquoi il est nécessaire de rédiger une convention permettant de lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, pour bien marquer que la violence domestique n'est pas un fait d'ordre privé. Le Conseil de l'Europe a lancé des campagnes pour bien montrer la responsabilité des auteurs de violence et pour casser les stéréotypes. Elle souligne qu'il y a deux points communs à la traite et à la violence : les femmes et la violation des droits de l'homme. Les hommes qui recourent à la violence ont un problème avec l'autonomie des femmes.

Au cours de la discussion, il est demandé que les femmes participent à égalité avec les hommes à la rédaction de cette convention. Il est demandé de prendre aussi en compte les violences morales, mentales et psychologiques exercées sur les femmes, ainsi que les violences faites aux enfants (enlèvements, crimes) pour punir les femmes et pas uniquement les violences physiques. François Becker, s'appuyant sur la note préparée par FHE qu'il présente, rappelle qu'il faut aussi prendre en compte l'impact des religions et du relativisme culturel. Enfin, il est demandé de rendre les membres des professions en contact avec ces violences (médecins, policiers, professeurs, attentifs à ce qui sera dans la convention, et de les former pour cela.

La commission permanente de la Conférence a adopté une proposition de convention dont le texte se trouve à l'adresse :

http://www.coe.int/t/f/ong/public/CONF_SC_2008_Dec_1_fr.asp#TopOfPage

Commissions Droits Humains

Cette première réunion est consacrée à un tour de table sur les problèmes que doit aborder cette commission, et à une réflexion sur la structuration de son travail et son articulation avec celui

- des groupes transversaux (droits de l'Homme et égalité H/F, éducation aux DH, droits de l'homme et migrants, droits de l'homme et développement durable (droit des enfants à avoir un monde vivable)),

- des autres piliers du conseil de l'Europe, le commissaire aux droits de l'homme (notamment en l'aidant à préparer ses visites dans les pays de l'Europe et en participant à son analyse de mission), la cour européenne des droits de l'homme,

- le bureau des droits de l'homme de l'ONU à Genève, et l'OSCE, la commission européenne.

Il est noté que la commission soit attentive à l'actualité,

Chaque membre est invité à faire part de ses propositions sur le site de la commission

Commission développement territorial durable

Qu'est-ce que le développement durable ? C'est la capacité à répondre aux besoins actuels sans amputer ceux des générations futures. Il faudra prendre en compte les aspects économiques, écologiques et sociaux.

La commission réfléchit aux objectifs et méthodes de son travail ainsi qu'aux thèmes à travailler, ainsi qu'à l'articulation entre ses travaux et ceux des autres piliers du conseil de l'Europe et ceux de la commission européenne. Les présidents des anciens regroupements relevant de cette commission

font part de leurs vues à partir des travaux réalisés par les regroupements qu'ils présidaient. Il en ressort les points suivants :

- cette commission doit se placer au niveau politique de la commission correspondante de l'APCE et du comité des ministres ; elle doit répondre aux urgences et donc mettre en place un processus de réaction rapide ; elle doit assurer le suivi de
 - * la conférence européenne des paysages,
 - * la charte urbaine,
 - * le comité directeur des patrimoines et des paysages,
 - * la conférence européenne des ministres de l'aménagement du territoire (CEMA)
 - * la charte européenne du patrimoine rural
 - * les commissions de l'APCE traitant de l'environnement, de la santé, de l'eau, de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales.
- cette commission devra avoir une dimension de proposition et de contestation

Chaque membre est invité à faire part de ses propositions sur le site de la commission.

Commission grande pauvreté

Comme les autres commissions, cette séance a été consacrée à la définition des objectifs et aux méthodes de travail ainsi qu'à l'articulation avec les travaux des autres piliers tout en s'appuyant sur les travaux des anciens regroupements, notamment le regroupement santé

Trois grands axes ont été identifiés : santé (avec ses composantes sociales et environnementale), pauvreté et misère, migrants. Il faudra s'intéresser aux enfants abandonnés, aux personnes âgées et aux familles,

Plusieurs chantiers devront être ouverts : travailleurs pauvres, suivi sur le terrain de l'application de l'article 30 de la charte sociale (cf. l'adresse :

http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/socialcharter/default_FR.asp ,

Commission société civile et démocratie

La commission déclare clairement que ce qu'elle fait est politique, d'où la nécessité d'articuler son travail avec celui de la commission européenne, de l'OSCE à Vienne, . La commission va œuvrer pour que la société civile soit partie prenante dans les organismes de la commission car elles sont un lien entre la théorie et la pratique. Se pose alors la question de leur mode d'intervention et de leur représentativité.

Quelques questions à traiter : Comment rendre effective la citoyenneté européenne, et donc la participation des citoyens/ennes à la vie de l'Europe ? Qu'est-ce que la démocratie pour l'Europe ? Que signifient islamophobie et christianophobie ?...

Les sous-groupes suivant seront proposés : relation avec l'Union Européenne, délégués à l'OSCE,

Poursuivre le travail sur la bonne gouvernance à l'échelle locale.

Commission éducation et culture

Poursuivre le travail du regroupement dont la commission est issue, présenté par son président sortant, Alain Mouchoux : travailler le livre blanc et le diffuser, éducation au long de la vie, partenariats dans l'éducation aux Droits de l'Homme et à la citoyenneté européenne, dialogue interculturel et sa dimension religieuse, itinéraires culturels, éducation aux médias, éducation non formelle, image de l'autre dans l'histoire, . Il est proposé de s'inspirer des méthodes d'ATD : croisement des savoirs, co-formation.

Réflexion sur l'universalité des Droits de l'Homme et la citoyenneté mondiale.

Un groupe de travail « science, société et éthique » sera mis en place et coordonné par R Fischer

Table ronde sur le droit au logement organisée par la FIDH « Le logement et la rue »

M. Laury, représentant du commissaire aux Droits de l'Homme (http://www.coe.int/t/commissioner/default_fr.asp), indique que le logement fait partie des thèmes importants pour le Commissaire aux Droits de l'Homme. Il a publié en 2008 un document et est très attentif à la mise en œuvre du droit au logement : disposer d'un logement décent fait partie des droits de l'homme, obligation des gouvernements de protéger les droits des individus, empêcher toute forme de discrimination.

Mme Briat, responsable de la Charte Sociale Européenne, indique que le droit au logement est inscrit à l'article 51 qui fixe des stratégies pour les états concernant la qualité, la quantité et le coût des logements. Les états doivent avoir une norme sur ce qu'est un logement décent (sain, pas surpeuplé, lien juridique entre logement et occupant...). Elle rappelle que les OING habilitées à poser des réclamations collectives sont invitées à le faire (cf. introduction). L'exemple de la réclamation collective posée par ATD est discuté.

M. Vincent Berger, juriste de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, indique que la cour veille à l'application de la convention des Droits de l'Homme, que sa juridiction est ouverte à tous et que ses jugements sont exécutoires par les gouvernements. Mais il note que ni la Convention des Droits de l'Homme ni les protocoles additionnels ne contiennent le droit au logement. La cour utilise alors la protection par ricochet, un droit reconnu entraînant un autre non reconnu.

François Becker